



ASDHOM

79, rue des Suisses 92000 Nanterre
asdhom@asdhom.org www.asdhom.org

**A Monsieur le Ministre de la Justice
Mohamed Tayeb Naciri
Place El Mamounia
Rabat Maroc**

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, un dossier succinct sur l'affaire dite de Beliraj.

A l'instar de l'opinion publique et des ONG de défense des droits de l'Homme, qu'elles soient marocaines ou internationales, l'affaire Beliraj ne nous a pas laissés insensibles. Ce dossier est caractérisé par une multitude de violations de certains droits les plus élémentaires inscrits dans la loi marocaine, pourtant encore loin d'être citée pour exemple dans sa conformité aux conventions et pactes internationaux garantissant les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des citoyens.

Toutes les phases de cette affaire (enlèvements, gardes à vue, interrogatoires, audiences et condamnations) sont entachées d'irrégularités.

L'inculpation de militants et de personnalités politiques, connus pour leur engagement public, témoigne d'un acharnement des autorités et d'une persécution juridiquement injustifiée.

Monsieur le Ministre,

Une nouvelle audience du procès en appel est prévue le 3 mars 2010, devant le tribunal de grande instance de Salé.

Notre attente est la même que celle des familles et de l'opinion publique. C'est celle de se saisir de cette occasion pour remédier aux injustices commises en annulant les peines prononcées en première instance et de garantir une instruction judiciaire indépendante qui garantit les droits fondamentaux des citoyens poursuivis et qui, loin des interférences politiques, permette aux prévenus qui font les frais de ce qui semble fort être une machination de recouvrer leur liberté.

Monsieur le Ministre,

Nous vous affirmons notre attachement aux principes des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Nous considérons qu'ils sont universels, indivisibles et interdépendants et que l'Etat se doit de les défendre et de les protéger.

A cette occasion, nous vous rappelons que nous nous associons à tous ceux qui mettent en avant l'urgence de procéder à la réforme de la justice marocaine, en lui garantissant la possibilité de fonctionner en toute indépendance, loin des ingérences et des abus qui la caractérisent actuellement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

**Paris, le 24 février 2010
Pour le Bureau Exécutif de l'ASDHOM
Abid El Khattabi**

DOSSIER 32/2008 : Affaire Beliraj

En janvier 2008, les services de sécurité marocains découvrent deux caches d'armes. L'une à Casablanca, la capitale économique du pays, l'autre à Nador, au nord-est du Maroc, d'où est originaire le principal prévenu, Abdelkader Beliraj. Tous les services sont sur les dents. Le spectre des attentats terroristes du 16 mai 2003 à Casablanca plane encore. C'est l'occasion pour l'Etat marocain de frapper fort et de marquer les esprits. Une course contre la montre va débuter et une vraie chasse à l'homme va être organisée. Tous les moyens vont être mis en branle pour arrêter les « instigateurs », démanteler leur « cellule terroriste » et les présenter devant la justice. Le procès du groupe Beliraj va avoir lieu du 16 octobre 2008 au 1^{er} juin 2009 sur la base de la loi « anti-terroriste » 03-03 du 29 mai 2003.

Le procès du groupe Beliraj s'est étalé sur 38 audiences devant le tribunal de Salé. Il a été entaché de plusieurs irrégularités dont voici quelques aspects généraux :

- Quelques prévenus du groupe ont affirmé avoir été enlevés et conduits au centre de détention secret Témara.
- Les procès verbaux ont été montés de toutes pièces. Ils accablent les prévenus par de faux témoignages et des éléments fallacieux que les services du ministère de l'Intérieur ont eu tout le loisir d'y introduire pour légitimer le refus d'autoriser le parti d'Al Ouma, l'interdiction du parti d'Al Badil Al hadari, de ternir l'image du parti de la Justice et du Développement et d'accuser le parti de la Gauche Socialiste Unifié.
- Le procès s'est tenu dans un climat de tension non favorable aux prévenus. M. Chakib Benmoussa, ministre de l'Intérieur aux moments des faits, n'a pas hésité de condamner le groupe lors d'une conférence de presse, tenue le 20 février 2008, alors que les prévenus étaient encore entre les mains de la police judiciaire.
- Le ministre de l'Intérieur a tout fait pour influencer la décision du tribunal qui n'avait encore pas siégé. Il a divulgué les secrets de l'instruction préliminaire et ce, en levant le voile sur le contenu des procès verbaux, en levant le secrets sur les pièces à conviction et leur nature ou encore en préconisant le bien fondé des accusations portées contre le groupe.
- Le procès s'est déroulé en présence excessive des services de sécurité et des caméras malgré le refus des prévenus.
- Le juge a systématiquement refusé les plaidoiries sur la forme et toute demande préliminaire formulée par la défense.
- Le tribunal a refusé de convoquer les témoins à la barre malgré la demande avec insistance de la défense. Cette dernière était ainsi obligée de lire dans sa plaidoirie quelques témoignages écrits.
- Les pièces à conviction (des armes) ont été présentées en vrac sans qu'elles soient protégées par des sacs en plastique scellés.
- La défense n'avait pas le droit de se procurer une copie du dossier. Sa consultation se trouvait donc altérée et affectée.

La défense du groupe Beliraj, représentée par Maître Abderrahim Jamaï soutient que les prévenus ont été victimes de considérations politiques. Cette orientation prise par la justice marocaine est considérée comme le plus grave des reculs sur les acquis arrachés après des sacrifices consentis par les forces vives et démocratiques du peuple marocain. Elle considère que ce procès intenté à ce groupe est un recul au point d'être une vraie catastrophe pour les droits de l'Homme en 2009. Ce procès traduit les atteintes à l'encontre des droits de l'Homme, tant au niveau international qu'au niveau national :

1. Atteinte à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (articles 3-18-19-20)
2. Atteinte à la Convention Internationale consacrée aux droits civiques et politiques (articles 18-19)
3. Atteinte à la Constitution (articles 3-4-5-9-10)
4. Atteinte au Code des associations
5. Atteinte au Code des partis

Contrairement au discours sur les droits de l'Homme et aux vœux des organisations nationales et internationales des droits de l'Homme, le procès auquel on a assisté reflète une image de la crise des droits de l'Homme et des libertés fondamentales au Maroc en 2008-2009.

Ce procès est considéré comme un nouvel épisode de la répression politique sous prétexte de lutter contre le crime et le terrorisme.

La présence parmi le groupe de six détenus politiques est un événement qui nous rappelle malheureusement les événements politiques qu'a traités l'instance d'arbitrage marocaine en 1999 et dont les plus marquants sont :

- les événements connus sous le nom du complot de 1963
- l'affaire de Lahbib El Fourkani en 1970
- l'affaire dit d'Anis Balafrij en 1973
- l'affaire Serfaty en 1977
- le dossier du groupe des 105 en 1975

Ce procès est politique car ses traits relèvent du dossier des grands procès politiques précédents et qui se sont basés sur :

1. la détention dans des endroits secrets
2. le dépassement du délai de la garde à vue
3. la préparation des procès verbaux sur la base d'aveux extorqués sous la torture
4. l'utilisation de la torture au cours de l'instruction préliminaire
5. l'absence de garanties de preuves et de témoins

Les déclarations des six prévenus politiques du groupe lors du procès sont toutes unanimes pour dire que ce dernier est un procès d'opinion. Elles font état d'enlèvements, de preuves falsifiées par la police judiciaire, d'aveux extorqués sous la torture et récusent la condamnation sans preuves faite par le ministre de l'Intérieur avant même la tenue du procès.

Les six prisonniers politiques considèrent que ce procès avait pour objectifs de régler des comptes à des partis politiques refusant la domestication et de créer un climat de terreur et de peur au sein de la société marocaine et ses institutions.

Ils soutiennent que les procès verbaux ont été falsifiés par le parquet général pour abonder dans le sens des accusations du ministre de l'Intérieur et que leurs partis politiques n'ont jamais soutenu le changement par le terrorisme. Ils prônent l'utilisation des moyens pacifiques et démocratiques pour tout changement sociétal. Ils dénoncent et condamnent toute violence contrairement à ce qu'a affirmé M. Chakib Benmoussa qui les a accusés d'avoir créé ces partis pour servir de couverture politique à une action armée.

L'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), considère que le procès du groupe Beliraj est l'exemple même de procès entachés de chefs d'accusation fallacieux par excellence. Il est contraire à tout fondement de justice pénale, aux droits de l'Homme et aux conventions internationales. Il traduit la volonté de l'Etat marocain d'adhérer à la vision de l'administration américaine dans sa soi-disant guerre au terrorisme et s'inscrit dans le cadre des frappes expéditives sans fondements qui vont à l'encontre des droits fondamentaux de la personne. L'ASDHOM s'engage à mettre à nu toutes les irrégularités et les violations des droits de l'Homme qui ont accompagné ce procès. Elle s'adresse à toutes les ONG de défense des droits de l'Homme pour peser de tout leur poids sur les autorités marocaines afin qu'elles reviennent sur cette injustice. Il est plus que temps de la réparer à l'occasion de la tenue du procès en appel le 3 mars 2010.

Paris, le 24 février 2010
Bureau exécutif de l'ASDHOM.

Déclarations de cinq prisonniers politiques devant la cour du tribunal de Salé

M. El Marouani :

« En novembre 2006 et comme le permet le Code qui régit les partis politiques, nous avons déposé auprès des services compétents du ministère de l'Intérieur, une déclaration pour créer un parti politique. Après le délai légal imparti, nous n'avons eu aucun reçu, ni avis de conformité comme le prévoit le Code des partis politiques. Nous avons donc publié un communiqué dans lequel nous avons annoncé la création d'un parti politique sous le nom de la Nation (Al Ouma) et nous avons commencé à préparer le congrès constitutif. En parallèle, nous nous sommes mobilisés dans deux directions :

La première concernait la sensibilisation médiatique pour faire connaître notre cause et la deuxième concernait les forces nationales et démocratiques toutes tendances politiques confondues.

Sur le premier plan, nous avons réussi une percée médiatique importante qui a poussé des chaînes internationales (Al Jazeera, Al Arabia, Al Manar, Al Alam ainsi que des agences de presse internationales (Reuters, etc.) à s'intéresser à nos activités et à la couvrir.

Sur le deuxième plan, un comité national de soutien avec le parti d'Al Ouma a vu le jour. Différentes composantes du champ politique ont fait partie de ce comité. Ce qui n'a pas plu aux services compétents du ministère de l'Intérieur qui ont continué à refuser de nous délivrer l'avis de conformité. Et lorsque nous avons essayé de tenir notre congrès dans une salle, des pressions ont été exercées sur son propriétaire. Nous nous sommes donc orientés vers les forces nationales et démocratiques amies qui ont, dans leur majorité, accepté de nous accueillir dans leurs locaux. Notre choix était porté sur celui du parti socialiste unifié (PSU), étant donné qu'il pouvait accueillir les congressistes dont le nombre a atteint les 700.

Nous avons tenu le congrès le 3 juin 2007 avec une couverture médiatique réussie, ce qui a fait réagir les décideurs qui sont aux ordres du ministère de l'Intérieur en lançant un plan d'attaque pour nous contrecarrer : Au début, ils ont usé de la justice administrative pour interdire le parti, ce qui constitue une première dans son genre et ce, pour deux raisons. La première en est que le ministère de l'Intérieur dépose plainte contre des citoyens ayant voulu travailler dans le cadre légal. La deuxième est qu'ils veulent nous interdire de participer aux élections législatives alors qu'ils ont tout fait pour inciter les citoyens à y participer en dépensant beaucoup d'argent et en créant des associations pour atteindre cet objectif. Nous, de notre côté, étions prêts à participer et nous n'avons besoin de personne pour nous convaincre. N'y a-t-il pas là une contradiction qui caractérise le Maroc politique contemporain ?

C'était leur première tentative. Une tentative malheureuse. Un coup dans l'eau. Ils ont persisté dans cette voie jusqu'à fabriquer de toutes pièces cette affaire contre nous qui fut couronnée par cette catastrophe à laquelle on assiste. Ce cheminement a montré les lacunes de cette affaire qui résume comment on est passé de l'histoire de la création d'un parti politique à une histoire de terrorisme..!! C'est pour cette raison que j'avais dit et je confirme aujourd'hui que cette affaire n'est que pur création sécuritaire et politique pour régler des comptes politiques. Nous avons refusé d'obéir politiquement et avons préféré être un parti intègre dans son rapport à la chose publique. Nous payons aujourd'hui le prix de notre refus et les obligations de notre volonté. Que dieu soit loué en tout cas.

À eux et aux autres, je dis que le Maroc a besoin de solutions politiques, économiques et socioculturelles et non de dispositions sécuritaires. Le vrai héroïsme est de construire les Etats sur la base de la sérénité globale et celle de la dignité de la vie humaine. Les droits et les libertés doivent être respectés. Nous devons résoudre les problèmes et non régler des comptes. L'Etat de droit doit être des engagements concrets et non un simple slogan. Pour toutes ses raisons, le Maroc a besoin de partis politiques qui soient sérieux et responsables et non des partis qui n'excellent que dans l'art de l'applaudissement et de l'approbation. Cet art est

trompeur, mais il est aussi néfaste politiquement, économiquement et socialement pour notre communauté politique.

Dans cette affaire, le ministre de l'Intérieur qui n'a rien à voir avec la justice, s'est permis dans la conférence du 20 février 2008 de nous lancer des accusations et ce, au moment où le secret de l'instruction devait être observé. Il l'a fait ouvertement pour orienter politiquement la police judiciaire dans un premier temps, ainsi que le juge d'instruction dans un deuxième temps. Le porte parole du gouvernement est allé encore plus loin en menaçant ceux qui mettent en doute la version présentée à l'opinion publique.

Que nous sommes tristes pour ce pays... Que nous sommes tristes pour ce pays.. Que nous sommes tristes pour ce pays. Est-ce comme ça qu'on édifie les Etats ? Est-ce comme ça qu'on construit et qu'on édifie un Etat de droit et de justice ? Et j'aurai tant aimé que le ministre de l'Intérieur présente des excuses au Marocains après avoir bafoué la loi. Cela l'aurait grandi à mes yeux. Malheureusement, il a persisté dans sa version sans qu'il ne présente aucune preuve. Et même s'il avait la preuve, le mal est déjà fait. Il a bafoué la loi en portant une grave atteinte à l'espace de la justice et en bafouant le principe de l'innocence présumée et le secret de l'instruction. « Oui, nous les avons arrêtés en flagrant délit », mais délit de quoi ? Nous les avons arrêtés en flagrant délit en train d'essayer de constituer un parti politique fondamentaliste qui refuse d'obéir aux consignes du ministère de l'Intérieur comme il a refusé de cautionner le non respect de la loi et de son non application. C'est le cœur de cette affaire et tous ces événements fabriqués de toutes pièces ne sont que des détails. »

M. Najibi:

« Le mouvement de la jeunesse démocratique et progressiste auquel j'appartiens est un mouvement progressiste ayant une référence de gauche. C'est une organisation démocratique qui offre aux jeunes la possibilité de faire entendre leur voix et leurs revendications en les exprimant courageusement et en toute liberté. Elle incite les jeunes à lutter pour une vraie démocratie et pour des institutions représentatives, fortes, ayant une légitimité et qui jouent leur rôle dans le contrôle et le développement. Elle soutient que ce combat est lié à celui de la défense des droits de l'Homme et concerne les quatre générations. Nous travaillons en permanence à semer parmi les jeunes les graines de l'espoir en l'avenir et à consolider l'opposition démocratique et pacifique à toutes les politiques antipopulaires adoptées dans les secteurs importants que ce soit économiques ou socioéducatifs.

Quelle personne, normalement constituée, peut-elle soutenir la déclaration du Parquet judiciaire et dire qu'il y a des jeunes démocrates et progressistes de gauche qui veulent s'adonner au « djihad » au Maroc ?? Je ne fais pas mienne cette déclaration et je m'élève contre elle.

Au parti socialiste unifié (PSU), nous considérons que la réussite de la démocratie et son avenir dépendent de la nature des forces qui l'adoptent, de l'utilité de leurs stratégies et leur capacité à sensibiliser le plus de forces ayant intérêt à ce que cette démocratie soit traduite dans la réalité. C'est sur cette base que nous avons soutenu des courants politiques ayant une référence idéologique islamiste n'hésitant pas à déclarer d'une façon claire et responsable qu'ils prônent le choix démocratique dans leurs orientations et programmes, des courants qui refusent le sectarisme, la violence et la prétention d'être le détenteur de la vérité absolue.

Nous avons été jusqu'à leur ouvrir les portes de nos locaux pour leurs réunions et même leurs congrès. C'est ce qui s'est passé pour les congrès constitutifs du parti de l'Alternative Moderniste (Al Badil Al hadari) et du parti de la Nation (Al Ouma). »

Dr Erragala:

« Ce procès est un procès politique qui s'inscrit dans le cadre d'une opération impériale qui vise la réorganisation forcée du champ politique selon des calculs étroits dont l'horizon est limité. Des calculs basés sur le principe de domestiquer les partis politiques et de les faire entrer dans un pré carré qui refuse tous les efforts qui étaient et qui sont fournis pour mettre en place les conditions d'une transition démocratique. Ce coup d'Etat sur la démocratie a visé les partis qui refusent la domestication en exerçant des pressions sur les uns et en interdisant d'autres.

Pour répondre à cette question, je pars d'une évidence qui dit que l'arrestation de quelques dirigeants du parti n'était qu'un prétexte pour l'interdire. C'est ce qui explique la rapidité de la décision du premier ministre qui n'a pas attendu que nous soyons condamnés par la justice avant d'émettre son décret. Notre condamnation ne justifie en rien l'interdiction du parti selon le Code des partis lui-même.

Nous rappelons le contexte national qui a commencé en juillet 1999 où le pouvoir est passé d'un roi à un autre ; ce dernier a annoncé une nouvelle ère. Autant l'annonce était bien accueillie par la majorité des Marocains et leurs forces vives qui ont vu en elle un nouvel espoir, autant elle a sonné le glas pour ceux qui dominaient et qui profitaient du système.

Nous étions alors les premiers à prendre l'initiative en publiant le 28 juillet 1999 un communiqué intitulé « Le Maroc et le troisième millénaire : Exigences de la période ». Nous y avons abordé les traits généraux de notre analyse du passé et nous y avons exposé notre vision par rapport à la nécessité d'une réforme nationale.

Sur le plan international, l'ancienne administration américaine a conduit, sous la direction de Georges Bush, une offensive programmée sur les peuples arabo-musulmans qui a connu son apogée avec les campagnes en Afghanistan, en Irak, au Liban et en Palestine sous prétexte de combattre le terrorisme. Plusieurs pays ont rejoint cette guerre. Cette adhésion va mettre en scène quelques uns parmi eux qui ont profité directement de l'appui apporté par l'administration américaine. Ceux-là vont être étroitement liés à cette guerre insensée. Les attaques criminelles du 16 mai vont offrir aux sécuritaires marocains les conditions nécessaires pour mettre main basse sur le pays et ses habitants. Ils se sont tout permis sans aucun contrôle. C'est ainsi qu'ils vont utiliser ce crime, que nous avons condamné en son temps, pour affaiblir leurs opposants politiques. Dans une étape qui prépare le changement qui englobera l'administration américaine et ses conséquences qui concerneront peut-être le Maroc, ils vont développer une vision pour mettre en place un paysage politique taillé sur mesure. Il leur était donc nécessaire, pour redessiner la carte des partis, de liquider les structures et les acteurs politiques qui perturbent leurs combinaisons. Notre parti était l'une des cibles.

Nous avons mené un combat pour la dignité et nous étions le premier parti de référence islamiste à avoir arraché son reçu de dépôt légal suite à sa lutte et à l'appui des forces nationales.

Le parti de l'Alternative Moderniste (Al Badil Al Hadari) était conscient depuis sa création en 1995 sous forme d'association que quelque chose, pas nette, a dominé le champ politique le lendemain de l'indépendance et qui continue à nous faire de l'ombre. La question concerne le conflit entre l'opposition et l'institution monarchique. Notre parti considère que ce conflit ne profite ni à l'institution monarchique, ni à l'opposition, ni au pays. Seuls les lobbys de la décadence profitent de ce conflit.

J'avais affirmé dans une interview donnée au journal Al Ahdad Al Maghribia en 2004 que nous avons besoin d'une nouvelle « révolution du roi et du peuple » pour s'attaquer à la décadence qui ronge tous les secteurs, mettre un frein à l'éclatement de ce pays, préserver son unité, libérer toutes ses terres encore sous occupation et rendre de la considération au Marocain sur le plan politique, économique et social. Nous avons tenu, dès la fin des années soixante-dix, quand nous militions au sein de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM), à s'ouvrir sur les composantes de la gauche marocaine parce que nous croyons que cette dernière est une force politique essentielle qui a participé à l'élaboration d'une stratégie de

lutte démocratique. Elle s'est rangée du côté des causes du peuple marocain, a payé un lourd tribut et compte beaucoup de martyrs en son sein. L'un des acquis à mettre au crédit de la gauche est la bourse sans laquelle, il était impossible aux enfants de pauvres dont je fais partie de poursuivre des études universitaires.

Nous avons refusé d'être instrumentalisés pour combattre et affaiblir la gauche. Nous croyons que le dialogue est le seul moyen pour gérer nos différences et que travailler à réunir les conditions d'une transition à la démocratie est une plate-forme commune ne mettant pas en exergue les différences idéologiques. C'est pour cette raison que nous n'avons pas accepté de voir en l'espace politique un champ de conflit entre religieux et laïques. Nous ne sommes pas arrêtés là, au contraire, nous avons développé le dialogue avec quelques composantes de la gauche marocaine. Ainsi, avons-nous publié ensemble le 11 janvier 2001 « l'Appel de la démocratie » et dans une première au Maroc, nous avons couronné le tout par la constitution, le 24 mars 2002, du « pôle démocratique ».

Nous considérons que le droit à une référence est un droit citoyen. En choisissant la référence islamique, nous n'avons fait qu'exercer notre droit en tant que citoyens. Ce choix ne fait pas de notre parti, un parti religieux. Le parti de l'Alternative Moderniste (Al Badil Al Hadari) n'est pas un parti religieux et s'oppose à la création d'un Etat religieux.

Quelles sont les règles qui régissent l'action politique du parti ?

Les règles de l'action politique du parti de l'Alternative se résument dans :

- *l'indépendance du parti vis-à-vis de l'intérieur comme de l'extérieur*
- *la chose politique fait partie de la chose publique et ne doit pas faire l'objet d'hégémonie*
- *le refus et la condamnation de la violence*
- *le règlement des divergences et la lutte pour le pouvoir doivent obéir à des instruments démocratiques et doivent se faire sur la base des programmes.*

Notre position par rapport au terrorisme était et est toujours clair. C'est pour cela que, quand notre pays a subi le 16 mai les attaques terroristes et criminelles, nous n'avons pas seulement publié un communiqué de condamnation, mais nous avons participé également à l'organisation et l'encadrement des manifestations nationales pour combattre le terrorisme. Nous avons entamé une campagne de sensibilisation au danger du terrorisme sur notre peuple, sur notre pays, sur nos institutions et au-delà, sur l'humanité toute entière. Le parti n'a d'ailleurs pas hésité à condamner l'action terroriste qui a secoué Madrid, le 11 mars 2004. Le secrétaire général de notre parti a envoyé dans ce sens une lettre de condoléances au premier ministre Espagnol. »

M. Almoatassim:

« Mon arrestation a été sciemment programmée pour nous punir d'avoir des positions par rapport aux intentions politiques qui présidaient à l'avènement d'un nouveau né. Nous devons être emprisonnés. Le parti de la Justice et du Développement, à qui on a fait porter la responsabilité morale des événements du 16 mai 2003, a été menacé du fait qu'il n'a été assez imperméable. Le parti socialiste unifié a, quant à lui, été puni avoir ouvert ses portes devant le congrès constitutif de notre parti. Il existe des personnes qui veulent arranger la scène politique selon leurs critères personnelles et cela est malheureusement mesquin. Le Maroc se trouve devant deux choix, pas plus. Ou il réussit la transition démocratique, ou il régresse. Les projets politiques qui coupent avec le passé sont des projets de la transition.

Nous sommes un parti qui a condamné avec force le terrorisme et celui qui le pratique. Nous l'avons refusé et nous avons manifesté contre. Nous considérons que l'approche du dossier du terrorisme ne peut pas être seulement une approche sécuritaire pour assurer ce qu'il y a de plus important, le droit à la vie dans le cadre du respect des droits de l'Homme et du respect de la loi. Cette approche doit être aussi une approche économique, socioculturelle et politique.

Je n'ai aucun lien avec ce dossier monté de toutes pièces. Nous sommes, Monsieur le Juge, devant une manipulation conduite par des Oufkiristes (Oufkir a tenté de renverser le roi au début des années 70, ndlr) nouveaux ou des nihilistes nouveaux contre le mouvement islamiste. Ils ne voient en un islamiste qu'un mort après avoir actionné sa charge explosive ou bien un détenu. Ils ne nous considèrent pas comme partenaires citoyens. Pour eux, nous n'avons aucun avenir.

Je tire la sonnette d'alarme pour ne pas tomber dans le piège du terrorisme qui fera reculer le Maroc et le fera vivre une situation comparable à celle que vivent l'Algérie et la Tunisie.

Je mets en garde également de refaire le même scénario que le Polisario qui a été créé dans les années soixante-dix par un groupe de jeunes blessés dans leur dignité par des pans au pouvoir. »

M. Sriti:

« Il ressort des accusations dont je suis poursuivi qu'elles ne sont pas fondées. Ma défense se rappelle que ma surprise était double quand j'ai appris par le juge d'instruction les chefs d'inculpation retenus contre moi devant la cour. Tristesse car les accusations ne sont pas fondées et m'accablent sans aucune raison. Moquerie de l'instant terrible qui a extirpé un citoyen à ses enfants et à sa famille pour lui coller un dossier dont il n'a aucun lien, ni de près, ni de loin. Et même une simple lecture (superficielle) des procès verbaux de la police judiciaire, rejetés par la défense de tous les prévenus, montre clairement que je n'ai aucun lien avec la version officielle présentée par le ministre de l'Intérieur lors de sa conférence de presse du 20 février 2008, soit un jour après mon arrestation. »

Fiches des six prisonniers politiques du groupe Belïraj

Mr Maelainin



Nom : **MA EL AININ** Prénom : **Al Aabadella**

Date de naissance : 16 / 07 / 1963

Situation familiale : marié et père de 3 enfants

Situation professionnelle : Docteur en Pharmacie

Poste occupé : - Directeur de société de distribution des médicaments et produits pharmaceutiques, Membre fondateur et membre du conseil administratif de la Mutuelle générale des pharmaciens « MUGEPHAR »

Vie associative et politique : Membre d'honneur de l'association «centre marocain des droits de l'homme », Secrétaire général de « l'association des secteurs/ hay Ryad à Rabat, présidée par l'ancien ministre Belbachir. Coordinateur de la commission chargée du dossier du Sahara au sein du parti politique de la justice et du développement : PJD, Président du collectif des pharmaciens, tête de la liste électorale du PJD élections parlementaires de 2007.

Mr Ragala



Nom : **RAGALA** Prénom : **El Amine**

Date de naissance : 27 Janvier 1959 à Tanger

Situation familiale : Marié, père de 4 enfants

Profession : Enseignant, chercheur à l'école normale supérieure, Fès,

Parcours professionnel : Doctorat en endocrinologie, D.E.A en Biochimie/micro-biologie, DVES en biologie géologie

Participation à différents Congrès Internationaux, une dizaine d'articles en endocrinologie, diabétologie, et pharmacologie

Vie associative et politique :

- Membre fondateur et porte parole du parti Albadil Alhadari (Alternative civilisationnelle)
- Vice président et porte parole de l'association « Albadil Alhadari : 2000-2005
- Membre fondateur et président de l'association Albadil Alhadari : 1995-2000

Mr Lmoutassime



Nom : LMOUATASSIME Prénom : EL Mustapha

Date de naissance : 4 Novembre 1954

Situation familiale : Marié et père de 4 enfants

Profession : Professeur universitaire en géologie, à Fès, à Casablanca

Parcours politique et associatif :

- Membre actif dans le syndicat national des étudiants des années 70
- Membre dans le mouvement « Achabiba Islamya »
- Membre du mouvement le choix islamique, il s'est séparé du mouvement en 1994.
- Membre fondateur de l'association alternative civilisationnelle : « Albadil Alhadari »
- Elu secrétaire général en 2002 du parti d'Albadil Alhadari.
- Membre fondateur du réseau des démocrates dans le monde arabe NDAW
- Membre fondateur du pôle démocrate au Maroc en 2001
- Participation à plusieurs congrès et réunions autour de l'initiative de l'auto gouvernance et l'union territoriale.

Mr Sriti



Nom : SRITI Prénom : Abdelhafid

Date de naissance : 1 Janvier 1965

Situation familiale : Marié, père de 2 enfants

Profession : Journaliste- correspondant de la chaine Almanar

Parcours professionnel :

Diplômé en sociologie, et diplôme en journalisme de l'institut supérieur des médias et de la configuration de presse à Casablanca.
Correspondant des affaires politiques du Maghreb de l'hebdomadaire critique
Directeur de publication du rapport hebdomadaire marocaine « Anabaa »
Plusieurs couvertures médiatiques :
Couverture des audiences des victimes des années de plomb- Maroc
Couverture des actes terroristes de Casablanca : 2003 et 2007
Réalisation de plusieurs enquêtes sur l'immigration Clandestine et sur la culture du cannabis.

Parcours associatif : Membre du syndicat national de la presse marocaine. Membre de la conférence des médias arabes au Liban, Membre de la conférence nationale arabe. Membre de la conférence islamique nationale, Membre du conseil d'administration de la conférence d'AlQuds, Membre du mouvement pour la nation de 1998 à 2000

Mr El Marouani



Nom : EL MAROUANI **Prénom** : Mohamed

Date de naissance : 16 Octobre 1959 à Rabat

Situation familiale : Marié et père de 3 enfants

Profession : Administrateur, Responsable des études à Maroc Télécom

Parcours professionnel :

1989-1990 : Différents stages à France Télécom

1990-1992 : Responsable de gestion générale à la direction centrale des Télécommunications à l'office National.

1993-1999 : Différents responsabilités de gestion, de direction, de planification et de la stratégie à Maroc Télécom

Activités politiques :

Secrétaire Général du parti AL OUMMAH et membre fondateur

Président du Mouvement pour la Nation : (Alharaka Min Ajle Al OUMMA)

Président et membre fondateur de l'Association Marocaine : télécom

Membre du secrétariat de la ligue Nationale pour le soutien : Iraq Palestine

Ayant participé à plusieurs conférences internationales dont le Forum international d'AL QODS , et plusieurs manifestations dénonçant le terrorisme

Œuvres écrites : « L'expérience démocratique au Maroc », « La remise en cause du mouvement islamique » et d'autres œuvres

M. Najibi Hamid



Nom : Najibi **Prénom** : Hamid

Date de naissance : 8 novembre 1969

Situation familiale : Marié, père de deux enfants

Profession : Enseignant du 1^{er} cycle

Parcours syndical et associatif :

Membre de l'UDT : Democratic Progressive Youth Movement

Ancien membre du syndicat de l'éducation nationale (CDT)

Membre du bureau de l'AMDH en 2002

Condamné à deux ans de prison ferme, il a été libéré le 19 février 2010.

Annexe : Liste des condamnés dans l'affaire Belliraj

Nom et prénom	Peine prononcée par le tribunal de 1 ^{ère} instance de Salé
Belliraj Abdelkader	Perpétuité
El Yousfi Mohamed	30 ans de prison ferme
El Khalidi Radouane	30 ans de prison ferme
Bannouh Abdessamad	30 ans de prison ferme
Erramach Abdallah	30 ans de prison ferme
El Bay Jamal	30 ans de prison ferme
Brighach El Houcine	30 ans de prison ferme
Bakhti Abdelatif	30 ans de prison ferme
El Moâtassim El Mostapha	25 ans de prison ferme
El Marouani Mohamed	25 ans de prison ferme
Erragala Mohamed Amine	25 ans de prison ferme
Laâbadla Maâilinin	20 ans de prison ferme
Sriti Abdelhafid	20 ans de prison ferme
Lokman Mokhtar	15 ans de prison ferme
Chignou Abdelali	15 ans de prison ferme
Ennadi Abderrahim	10 ans de prison ferme
Abourkha Abderrahim	10 ans de prison ferme
Touhami Mustapha	8 ans de prison ferme
Lihi Samir	8 ans de prison ferme
Khouchyaâ Ahmed	8 ans de prison ferme
Kalam Hassan	8 ans de prison ferme
Belliraj Salah	8 ans de prison ferme
Rachdi Bouchaïb	6 ans de prison ferme
Chaâbaboui Mohamed	5 ans de prison ferme
Azerki Mohamed	5 ans de prison ferme
Bennayem Adil	5 ans de prison ferme
Belaghdich Mansour	5 ans de prison ferme
El Amrani Abdeladim Ettaki	3 ans de prison ferme
Maya Brahim	2 ans de prison ferme
Chin Larbi	2 ans de prison ferme
Boutarouaen Abdelatif	2 ans de prison ferme
Najibi Hamid	2 ans de prison ferme
Abrouk Mohamed	1 an de prison ferme
Saïdi Ali	1 an de prison ferme
Brighich Abdelaziz	Acquittement